



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 12/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

*DELIBERATION N° 060/2025*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025*

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Cosme DILME donne pouvoir à François RALLO
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Jean PEZIN
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Robert TARDA
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Olivier RABAT
- Pascal GIRAUDET donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Sylvain VIOT donne pouvoir à Eric BOUILLIN
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Absente excusée** : Bénédicte SARASSAT

**Secrétaire de séance** : Claire SALFATI-TEDGUI

**OBJET** : Motion de soutien à la reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union Européenne.

M. Robert Tarda, Adjoint au Maire chargé des travaux et membre du SIOCCAT, rappelle à l'assemblée que le catalan est une langue parlée par plus de 10 millions de personnes en Europe, parmi lesquelles de nombreux citoyens de la Catalogne Nord, la majeure partie du département des Pyrénées-Orientales.

En effet, le catalan est reconnu comme langue co-officielle dans plusieurs régions d'Espagne, notamment en Catalogne, aux Îles Baléares et dans la Communauté valencienne, ainsi que dans le Nord de la Sardaigne en Italie et il est langue officielle de l'État d'Andorre.

M. Robert Tarda précise que le catalan est, par ailleurs, protégé par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et il ajoute que le Gouvernement espagnol a présenté une demande officielle à l'Union Européenne afin que le catalan soit reconnu comme langue officielle à part entière au sein des institutions européennes.

**Considérant** que le catalan est une langue parlée par plus de 10 millions de personnes en Europe, parmi lesquelles de nombreux citoyens de la Catalogne Nord, la majeure partie du département des Pyrénées-Orientales ;

**Considérant** que le catalan est reconnu comme langue co-officielle dans plusieurs régions d'Espagne, notamment en Catalogne, aux Îles Baléares et dans la Communauté valencienne, ainsi que dans le Nord de la Sardaigne en Italie, et qu'il est langue officielle de l'État d'Andorre ; qu'il est par ailleurs protégé par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;

**Considérant** que le gouvernement espagnol a présenté une demande officielle à l'Union Européenne afin que le catalan soit reconnu comme langue officielle à part entière au sein des institutions européennes ;

**Considérant** qu'une telle reconnaissance renforcerait la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et constituerait un acte de justice envers les locuteurs de cette langue historique et millénaire ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Robert Tarda, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la présente motion :

1. **Exprime** son soutien à la demande de reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union européenne.
2. **Invite** le Gouvernement de la République Française à soutenir cette demande auprès des institutions européennes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 23 SEP. 2025